



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 8 octobre

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fibromyalgie : agir pour les patients en renforçant l'information, le diagnostic, la prise en charge et la recherche

A l'occasion de la restitution publique du rapport d'expertise collective sur la fibromyalgie et dans le cadre de l'année mondiale 2020 de lutte contre la douleur, le ministère chargé de la santé rappelle l'importance de mieux détecter et diagnostiquer plus précocement la fibromyalgie.

La fibromyalgie toucherait 1,6% de la population française, avec un retentissement important sur la vie quotidienne des personnes concernées.

Pour améliorer la qualité de vie des patients, le ministère chargé de la santé travaille depuis plusieurs mois autour de quatre objectifs : améliorer la connaissance sur la fibromyalgie, renforcer le diagnostic, améliorer la prise en charge et mobiliser la recherche. Ces travaux se traduisent par des **actions concrètes qui répondent directement aux des attentes des patients**. Ces actions s'appuient également sur les constats et recommandations du rapport d'expertise collective sur la fibromyalgie de l'INSERM rendu public ce jour le 8 octobre.

1. Mieux informer et sensibiliser sur la fibromyalgie avec :

- Des outils d'information et de sensibilisation pour les professionnels de santé et des outils pédagogiques pour le grand public.
- Des outils de repérage du mésusage des opioïdes antalgiques dans la douleur chronique selon les recommandations de bonne pratique à disposition des professionnels de santé.
- Une sensibilisation des professionnels des Maisons départementales des personnes handicapées sur la fibromyalgie.
- Une mobilisation des outils de communication des acteurs de santé publique et notamment Sante.fr pour améliorer la connaissance de la fibromyalgie et des lieux de prise en charge.

2. Améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients :

- Renforcer la formation des médecins sur le diagnostic et la prise en charge de premier recours de la douleur chronique en l'inscrivant dans les axes prioritaires de la formation continue pour 2020-2022.
- Renforcer l'intervention des « patients experts » dans la formation des professionnels de santé, afin d'améliorer leur compréhension du vécu des patients fibromyalgiques.
- Sécuriser les structures de prise en charge de la douleur en termes de financement et d'utilisation de molécules hors Autorisation de mise sur le marché (AMM).
- Améliorer la connaissance de l'activité des structures de prise en charge de la douleur chronique.

3. Favoriser les projets de recherche sur la douleur chronique et la fibromyalgie

Dès 2021:

- Organisation d'une journée de rencontre avec les chercheurs et les associations de patients sur la thématique « douleur chronique » incluant la fibromyalgie sera organisée.
- Développement des actions de recherche sur la douleur chronique et la fibromyalgie

Le Ministère réaffirme sa volonté d'apporter des réponses concrètes aux personnes touchées par la fibromyalgie, dans un contexte de douleurs persistantes, complexe et trop souvent vécu difficilement faute de diagnostic ou de prise en charge adaptée.

Contacts presse :

Direction générale de la santé : presse-dgs@sante.gouv.fr

Direction générale de l'offre de soins : dgos-communication@sante.gouv.fr